

Plan 8

Les contraintes anthropiques

Légende

Contraintes anthropiques ponctuelles

- Aire de contraintes manufacturières
- Terrain contaminé
- Ancien dépotoir municipal
- Écocentre
- Lieu d'élimination des neiges usées
- Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées
- Barrage
- Carrière-sablrière
- Antenne de télécommunication
- Éolienne
- Mât de mesure des vents

Approvisionnement en eau potable

- Prise d'eau de catégorie 1
- Aire de protection immédiate
- Aire de protection intermédiaire
- Aire de protection éloignée
- Note : l'aire de protection éloignée de la prise d'eau de Trois-Pistoles/Notre-Dame-des-Neiges correspond au bassin versant de la rivière des Trois Pistoles
- Prise d'eau de catégorie 2
- Aire de protection

Réseau électrique

- Ligne de transport d'électricité
- 120 kV
- 230 kV
- 315 kV
- Poste de transport d'électricité

Réseaux de transport

- Voie ferrée
- Tronçon routier affecté par le bruit

Contexte

- Limite de MRC
- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Réseau routier
- Hydrographie

Note : à l'exception de certaines prises d'eau, les aires de protection qui s'appliquent autour des différentes contraintes anthropiques ne sont pas représentées sur ce plan en raison de l'échelle cartographique



Schéma d'aménagement et de développement révisé - 2025

Projection cartographique : NAD83 (SCRS) MTM fuseau 7
Sources : Gouvernement du Québec, MRC Les Basques

Réalisation : Service de l'aménagement et de l'urbanisme, MRC Les Basques, 2025

